PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS
du COMITÉ SYNDICAL
en date du 6 FÉVRIER 2018

SEBVF

RÉUNION du COMITÉ

en date du Mardi 6 Février 2018

N/Réf. : COM/774/2018 HS/FP/NP
V/Réf. :
Objet :

Faulquemont, **le** 26.01.2018

ORDRE du JOUR

I – RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 1.1 – Modification du RIFSEEP

POINT N° 1.2 – Mise à jour du tableau des effectifs au 01.01.2018

II – FINANCES

POINT N° 2.1 – Subvention 2018 à ASPECT

POINT N° 2.2 – Propositions Budget Primitif 2018

POINT N° 2.3 – Médiation de l'Eau – Bilan 2017

III – POINTS ADOPTES par le BUREAU du 16.01.2018

IV - DIVERS

Direction et Services Administratifs
13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com

PROCÈS-VERBAL RÉUNION du COMITÉ
en date du Mardi 6 Février 2018
qui s'est déroulée à FAULQUEMONT
Salle du Herrenwald

N/Réf. : COM./990/2018 NP

Convocation du : 10.01.2018
Membres en exercice : 208
Membres présents : 115
Procurations : 17

Président : Monsieur Pierre BLANCHARD

Etaient présents :

Mesdames Nicole KAHL, Patricia CANTERI, Graziella FROHWERK, Martine KIRCHNER, Isabelle BUGOT, Danièle STAUB, Edith PINTARIC, Dominique DODERMANN-PADOIN, Sylvie WEISBECKER, Marie-Laure POINSIGNON, Rachel BOULANGE, Marie-Claire HORY, Roseline CHANCEREL,

Messieurs Salvatore DI ROSA, Guillaume BARTHELEMY, Bernard DOYEN, Lionel SEYER, Frédéric SIMONET, Armand ARNOULD, Jean-Marie BOY LOUSTAU, Thierry LLORET, Philippe GAZIN, Jacques VAILLANT, Georges STEINMETZ, Alain VIEL, Xavier LOUYOT, François DECKER, Gilbert FOULIGNY, François ZUSATZ, Sébastien NOTAT, Rémy THIS, Richard GAMBALONGA, Pascal NOEL, Philippe SCHAMBIL, Michel LEGENDRE, Guillaume BOUNHOURE, Jean-Marie GORI, Patrick GRELOT, Jean-Paul LARISCH, Denis SCHLOUPT, Christian MEYER, Philippe SCHMITT, Jonathan LEIDNER, Alain MULLER, Francis MARTINEZ, Stéphane BECKER, Jean-Daniel ZIMMERMANN, Egidio GABRIELE, Jean-Marc CHAMPREUX, Bruno BIANCHIN, Jérôme HOLZ, Marcel MILAZZO, Alain KOPPERS, Roger PIZZOL, Michel REMY, Franck WAWRZYNIAK, Philippe WILDENHAIN, Fernand KONIG, Luc BALLASSE, Pascal WEILAND, Marc HOUILLON, Alain GERARDIN, Bernard MOLTER, Sylvain KLEIN, Jean-Luc KREIS, Rémy MULLER, Michel FEGER, Nicolas RUEFF, Gilles ETIENNE, Denis LALLEMENT, Gilbert BACH, René KAPFER, Michel HENRY, François PIQUARD, Gérard SIDOU, Grégory ASSELBORN, Bernard JULLIER, Clément LEBLEU, Daniel HAHN, Eugène THIELEN, Rémi POINSIGNON, Michel DOSDA, Thomas FAVIER, Jean-Marie LOUYOT, Maurice JACQUEMIN, Robert JACQUEMIN, Bertrand KARMANN, Daniel HINSCHBERGER, Jean-Claude MULLER, Nicolas HINZ, Jean-Marie LEROY, Jean-Nicolas WEHRUNG, Jean-Yves COLIN, Christian HAUSER, Raphaël GARCIA-CANO, Didier MICHEL, Maurice FERRY, Alain PIERRARD, Eric HOLOMUZDOL, Alain MANTELET, Guy GIRARD, Gérard DUMET, Norbert LEQUY, René FORET, Jean MORYS, Didier GRIMMER, Pierre THIL, Christian LOTH, Rémy RESLINGER, François PERES DOS REIS, Paul LANG, Jean-Charles TRIBOUT, Cyril CHERY, Gilbert THONNON.

Ont donné procuration :

Monsieur Angel MIDENET	à	Monsieur Lionel SEYER
Madame Julie DIDIER	à	Monsieur Georges STEINMETZ
Monsieur Guillaume BERNEZ	à	Monsieur Guillaume BOUNHOURE
Monsieur Luc GIAMBERINI	à	Monsieur Jean-Marie GORI
Monsieur Etienne LOGNON	à	Monsieur Patrick GRELOT
Madame Marie-Laëtitia CAULIER	à	Monsieur Christian MEYER
Madame Valérie VILBOIS	à	Monsieur Denis SCHLOUPT
Monsieur Etienne HOFFERT	à	Monsieur Jonathan LEIDNER
Monsieur Fabrice FICARA	à	Monsieur Marcel MILAZZO
Monsieur Rémy FRANCK	à	Monsieur Fernand KONIG
Monsieur Daniel BECKER	à	Madame Dominique DODERMANN-PADOIN
Monsieur Sébastien RICHARD	à	Monsieur Daniel HAHN
Madame Astrid LOSSON-GROMANGIN	à	Monsieur Clément LEBLEU
Monsieur Jean-Marie GAUTIER	à	Monsieur Jean-Yves COLIN
Monsieur Patrick JOUAN	à	Monsieur Maurice FERRY
Madame Anne-Marie HARTARD	à	Monsieur Rémy RESLINGER
Monsieur Xavier DUBOIS	à	Monsieur Cyril CHERY

Excusés :

Mesdames Evelyne GEORGES, Eliane LECLERE, Bernadette LAURENT, Fanny BAMMES,

Messieurs Jean-Christophe LABBE, Raphaël KRIEGER, Jean-Marc FULLER, Jacques BLUM, Fabrice FLAMENT, Jérémy PENNERAD, Emile DUCAMIN, François LAVERGNE, Samuel JEANRONT, Jean-Luc ETIENNE, Jérôme ALBERT, Michel HOMBOURGER, Hervé LEROY, Jacques GRANDIDIER, Simon LORIN, Pascal NURENBERG, Patrick GRIVEL, Pascal FONTAINE, Eric SCHUSTER, Jean-Yves OUDIN, Gilles POINSIGNON, Pascal MALARD, Alain KUGLER, Sébastien ROSSI, Jean-Paul VEBER, Etienne KELLER, Xavier GASSERT, Jean-Nicolas LIEB.

Etaient également présents :

Madame le Receveur Syndical,
Monsieur Hervé SIAT, Directeur Général des Services
Madame Francine PICH, Adjointe du Directeur
Monsieur Stéphane ROEMER, Ingénieur

Direction et Services Administratifs
13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com

I – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

POINT N° 1.1 – Modification du RIFSEEP

Il est proposé au Comité Syndical de revoir les modalités de l'article 5 du RIFSEEP, adopté le 12.12.2017, à savoir :

Article 5 – Modalités de maintien ou de suppression :

Paragraphe 2 :

«Le régime indemnitaire (RIFSEEP) est également suspendu au prorata temporis, à raison de 1/30ème à compter du 1er jour d'absence, dans les cas suivants :

- …
- les accidents de service et de trajet,
- les maladies professionnelles,
- …».

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à maintenir le salaire lors des absences, comme c'est le cas actuellement, pour :

- les accidents de service et de trajet,
- les maladies professionnelles.

POINT N° 1.2 – Mise à jour du tableau des effectifs au 01.01.2018

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au 1er janvier 2018.

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau Syndical en date du 16.01.2018, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le tableau des effectifs de la Collectivité ci-contre au 1er janvier 2018.

NOUVEAUX GRADES	Catégorie Echelle	Postes ouverts	Postes pourvus		Dont temps non complet
			Personnel permanent Titulaire Stagiaire	Autres (dont contractuels)	
ADMINISTRATIF					
Attaché	A	1	1		
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C**3**	3	3		
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C**2**	2	2		
Adjoint Administratif	C**1**	5	4	**1**	1 x 24/35e 1 x 14/35e
S/TOTAL (1)		**11**	**10**	**1**	
TECHNIQUE					
Directeur Gal des Services **Ingénieur en Chef Hors Classe**	A	1	1		
Ingénieur	A	1	1		
Technicien Principal 1ère Classe	B	1	1		
Agent de Maîtrise Principal	C	5	5		
Agent de Maîtrise (1)	C	4	3		
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C**3**	2	2		
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C**2**	2	2		1 x 31/35e
Adjoint Technique	C**1**	8	7		1 x 5/35e 1 x 24/35e
S/TOTAL (2)		**24**	**22**	**0**	
TOTAL (1 + 2)		**35**	**32**	**1**	

(1) 2 disponibilités : 2 agents Agent de Maîtrise

II – FINANCES

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

POINT N° 2.1 – Subvention 2018 à ASPECT

Chaque année, depuis sa création, le Président de l'Association ASPECT nous fait parvenir un appel à subvention, ainsi qu'une demande d'acompte au titre des tickets restaurant pour l'année en cours, documents non réceptionnés à ce jour.

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau Syndical en date du 16.01.2018, le Comité, après en avoir délibéré, à la majorité,

AUTORISE le Président à inscrire au Budget Primitif 2018 la somme suivante :

- compte 64740 Versement aux autres œuvres sociales 25 000,00 €

POINT N° 2.2 – Propositions Budget Primitif 2018

En fonction des inscriptions de travaux 2018 et des soldes des programmes, je vous propose de voter le Budget Primitif 2018 du Syndicat des Eaux.

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau Syndical en date du 16.01.2018, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif 2018 du Syndicat des Eaux, comme suit :

*** Dépenses et recettes d'investissement**	**3 463 300,00 €**
*** Dépenses et recettes d'exploitation**	**7 111 000,00 €**
Soit un Budget Général de	**10 574 300,00 €**

Ainsi que le prévoit l'article L.212-2 du CGCT, le présent Budget Primitif sera voté par l'assemblée délibérante au titre du chapitre.

Le prix de l'eau est détaillé, en annexe, avec le Budget Primitif 2018, applicable à compter des consommations d'eau à facturer après le 1er janvier 2018.

POINT N° 2.3 – Médiation de l'Eau – Bilan 2017

Le SEBVF, par délibération en date du 23.05.2016, a adhéré à la Médiation de l'Eau. Cette instance a pour objectif de constituer un premier espace de règlement des litiges entre les distributeurs d'eau et les abonnés. L'adhésion ou la mise en place d'une telle instance s'impose.

L'adhésion est payante soit 500,00 € en 2017 et 2018, pour la classe 10 000 à 25 000 abonnés.

Ensuite, les dossiers sont facturés comme suit :

* Saisine	50 € HT l'unité
* Traitements simples	130 € HT l'unité
* Traitements complets	320 € HT l'unité

Le présent rapport a pour objet d'effectuer une présentation de l'activité en 2017, première année de mise en place du site internet qui permet une instruction totalement dématérialisée.

Ainsi, 5 saisines ont été présentées et 8 instructions complètes menées à leur terme, soit un coût global de 3 310 €, adhésion comprise.

La confidentialité ne me permet pas de délivrer les détails relatifs aux dossiers mais les analyses de la Médiation de l'Eau confirment nos pratiques et demandent dans certains cas des adaptations mineures de celles-ci ou du RSDE (Règlement de Service de Distribution d'Eau potable du SEBVF).

Chaque fois, le SEBVF a suivi les préconisations de la Médiation de l'Eau.

Par typologie, les dossiers en 2017 concernent :

* Implantation d'une borne : une affaire réglée avec satisfaction des deux parties avec le concours de la Commune.

* Application du décret fuite :

- une erreur de calcul du volume moyen : réglé
- une contestation de la prise en charge des travaux de réparation sur la partie du raccordement après compteur dans le domaine public : la Médiation de l'Eau a confirmé notre position.

* Différend sur installation d'un compteur en radio-relève : la Médiation de l'Eau a proposé des solutions refusées par l'abonné et confirmé que rien ne s'oppose à son déploiement. Le compteur a été installé.

* Contestation d'une facture en raison d'un formulaire de changement d'abonné erroné : affaire close avec réduction de la facture. Le défaut de la sonde radio du compteur n'a pas permis de disposer de données fiables. Facture annulée et reprise.

* Deux contestations d'une facture d'eau avec rattrapage de volume non facturé en l'absence de relevé. Etalement des volumes sur la période. Un abonné a mis en œuvre le règlement échelonné de ses factures, l'autre a refusé la proposition de la Médiation de l'Eau.

* Contestation de travaux imposés par le SEBVF pour la remise en état du raccordement : litige réglé avec réalisation et paiement des travaux sur un devis modifié.

Le bilan de cette action est positif et évite la saisine des tribunaux compétents et permet l'amélioration de nos pratiques.

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Comité PREND ACTE de ces informations.

III – POINTS ADOPTES par le BUREAU du 16.01.2018

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

A – Mise en place du temps partiel et fixation des modalités d'application : autorisation d'instaurer le temps partiel pour les Agents du SEBVF selon les modalités qui ont été exposées lors de la réunion du Bureau.

B – Autorisation d'engager les procédures des Marchés pour l'année 2018 : les membres du Bureau Syndical ont autorisé le Président à engager les procédures de marchés énumérés en Annexe 1 et à signer les marchés et toutes les pièces y afférent.

C – Renouvellement de la ligne de trésorerie : autorisation de renouveler pour un an la ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 €, de consulter les établissements bancaires de FAULQUEMONT ainsi que certains établissements spécialisés dans les prêts aux Collectivités et de signer le contrat.

D – Avenant N° 1 à la convention de mandat avec la Commune de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD : adoption de l'avenant à la convention de mandat en Annexe 2 et autorisation de signer ce dernier.

E – Demande de subventions pour les projets 2018 – Travaux de mise en conformité de la Station de Décarbonatation : autorisation de solliciter une subvention au Département de la Moselle au titre de l'AMITER et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de la protection des milieux naturels.

F – Demande de subventions pour les projets 2018 – Travaux d'accessibilité du Siège sis 13, Rue du Moulin à FAULQUEMONT : autorisation de solliciter une subvention au titre du FIPHFP, mais aussi de l'AMITER auprès du Département de la Moselle.

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Comité PREND ACTE des décisions prises par le Bureau le 16.01.2018.

IV - DIVERS

*** Réunion début juin 2018 pour le vote du Compte Administratif 2017** : réunion décentralisée. Candidat se fasse connaître.

ANNEXE 1

Marchés Publics du SEBVF à lancer en 2018

Numéro du marché	Nature	Procédure	Intitulé du marché	Numéro du lot	Intitulé du lot	Etat de l'appel d'offres	Montant € HT (année complète)	Durée	Date d'échéance
2018-115-F/MAPA	FCS	MAPA	Fourniture de produits de traitement pour l'usine de décarbonatation de Basse-Vigneulles	1	Chaux éteinte en vrac	à lancer	Mini : 28 000,00 Maxi : 55 000,00	1 an	01/07/2019
				2	Chlorure ferrique en vrac		Mini : 5 500,00 Maxi : 10 000,00	1 an	01/07/2019
				3	Chlorite de sodium		Mini : 2 400,00 Maxi : 6 500,00	1 an	01/07/2019
				4	Acide chlorhydrique		Mini : 1 100,00 Maxi : 2 500,00	1 an	01/07/2019
				5	Polymères en poudre		Mini : 1 400,00 Maxi : 5 500,00	1 an	01/07/2019
2018-116-S/AO	FCS	AO	Maintenance et dépannage d'équipements électromécaniques d'automatisme, de télégestion et de supervision			à lancer	Mini : 15 000,00 Maxi : 50 000,00	1 an + 3 ans	06/11/2022
2018-117-S/AO	FCS	AO	Entretien des espaces verts (2019-2022)	1	Secteur de Faulquemont	à lancer	<90 000,00 €HT	1 an + 3 ans	31/12/2022
				2	Secteur de Delme			1 an + 3 ans	31/12/2022
				3	Secteur de Pange			1 an + 3 ans	31/12/2022
2018-118-S/MAPA	FCS	MAPA	Contrôle technique tous types (2019-2022)			à lancer	Mini : 2 000,00 Maxi : 8 000,00	1 an + 3 ans	31/12/2022
2018-119-S/AO	FCS	AO	Prestations de nettoyage par hydrocurage haute pression à la station de décarbonatation de Basse-Vigneulles et Faulquemont	1	Prestations de nettoyage par hydrocurage Haute pression à la station de décarbonatation de Basse-Vigneulles	à lancer	Mini : 3 000,00 Maxi : 12 000,00 (par an)	1 an + 3 ans	31/12/2022
				2	Prestations de nettoyage par hydrocurage haute pression des réservoirs y/c désinfection	à lancer	Mini : 10 000,00 Maxi : 40 000,00 (par an)	1 an + 3 ans	31/12/2022
2018-120-S/AO	FCS	AO	Prestations de détection de fuites d'eau par méthode corrélative et acoustique (2019-2022)			à lancer	Mini : 10 000,00 Maxi : 40 000,00	1 an + 3 ans	31/12/2022
2018-121-T/AO	Travaux	AO	Travaux d'aménagement de l'accessibilité des bureaux (PMR)			à lancer	>90 000,00 €HT		
2018-122-T/MAPA	Travaux	MAPA	Travaux de réhabilitation des filtres à sable des stations de Basse-Vigneulles et Créhange			à lancer	<90 000,00 €HT		
2018-123-T/MAPA	Travaux	MAPA	Travaux de remplacement de la pompe du forage 4 + forage 602 + forage 5 (inspection caméra + régénération si nécessaire)			à lancer	Mini : 25 000,00 Maxi : 89 000,00	1 an	
2018-124-PI/MAPA	PI	MAPA	Maitrise d'Œuvre des Travaux de mise en sécurité de la station de Basse-Vigneulles suite audit 2017			à lancer	<90 000,00 €HT		
2018-125-T/AO	Travaux	AO	Travaux de mise en sécurité de la station de Basse-Vigneulles suite audit 2017			à lancer	>90 000,00 €HT		
2018-126-T/MAPA	Travaux	MAPA	Fourniture et pose d'une pompe de 360 m3/h à la station de Basse-Vigneulles			à lancer	<90 000,00 €HT		
2018-127-T/MAPA	Travaux	MAPA	Installation d'une chloration à la station de Créhange			à lancer	<90 000,00 €HT		
2018-128-T/MAPA	Travaux	MAPA	Travaux de mise en sécurité des sites (suite étude de vulnérabilité / plan Vigipirate : Clôtures, cadenas, verrous, portes d'accès)			à lancer	<90 000,00 €HT		
2018-129-T/AO	Travaux	AO	Réhabilitation des réservoirs de Lelling, Créhange Village et de Viller			à lancer	>90 000,00 €HT		
consultation	Travaux		Remplacement des vannes motorisées à la station de Créhange			à lancer	<25 000,00 €HT		
consultation	Travaux		Réhabilitation de l'armoire électrique du surpresseur de Guessling-Hémering– télégestion / Modules STB de la Station 1 de Basse-Vigneulles			à lancer	<25 000,00 €HT		
consultation	Travaux		travaux de pose de clôtures aux réservoirs de Tritteling / Adelange / R1 Créhange / Chanville			à lancer	<25 000,00 €HT		
consultation	Travaux		Révision des 2 pompes de Créhange et de la pompe n°1 de Basse-Vigneulles			à lanccer	<25 000,00 €HT		
consultation	Travaux		Remplacement de fenêtres à la station de Créhange et de Holacourt, et réservoir d'Arriance			à lancer	<25 000,00 €HT		
consultation	PI		Plan d'action (suite étude de vulnérabilité)			à lancer	<25 000,00 €HT		

ANNEXE 2

SEBVF

Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont

AVENANT N° 1
A LA CONVENTION DE MANDAT
(Référencée COMPT/4348/2017/FF/NP du 14.08.2017)

Entre les soussignés :

Monsieur **Pierre BLANCHARD**, Président du SEBVF (Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont), Maître d'Ouvrage agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Bureau en date du 15.05.2017.

D'une part,

Madame **Suzanne THIELEN-KALIS**, Maire de la Commune de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD, mandataire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil Municipal, en date du 31.03.2017.

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le 14.08.2017, le SEBVF et la Commune de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD ont signé une convention ayant pour objet, conformément aux dispositions du titre premier de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, de confier au mandataire, qui l'a accepté, le soin de réaliser l'opération de renforcement du réseau A.E.P., Rue des Casernes, Rue de Souren et Rue du Castel à LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD (490 ml en réseau principal et 37 raccordements individuels).

Conformément aux dispositions de l'article 2 de cette convention, des modifications au programme initial s'avérant nécessaires, il y a lieu de rédiger un avenant constatant ces modifications.

Celles-ci portent sur l'ajout d'une position supplémentaire à l'article 2.1.a (descriptif de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux) correspondant à des travaux à réaliser dans les conditions fixées ci-après.

Article 1er – PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

En sus des travaux de renforcement du réseau A.E.P. présentés dans la convention de mandat initiale,

- l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux prévoit l'opération suivante (position) :

  1.2.11a - Fourniture et pose de regards double comptage pour compteurs coaxiaux, avec caloduc (3 unités) pour reprise de 3 raccordements individuels, pour un prix unitaire de 684,52 € HT par regard, soit 2 053,56 € HT ; ce prix comprend, en plus de la fourniture et pose du regard double comptage (PARAGEL), le terrassement, le raccordement et le remblaiement (après raccordement du regard au PEHD du particulier).

- L'enveloppe financière prévisionnelle concernant la maîtrise d'œuvre pour cette opération supplémentaire, à la charge du Maître d'Ouvrage, est estimée à 55,45 € HT correspondant à 2,7 % de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux ci-dessus détaillés.

Article 2 – DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

A LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD, le	A FAULQUEMONT, le
Madame le Maire,	**Le Président,**
Suzanne THIELEN-KALIS.	**Pierre BLANCHARD.**

COMPT/7129/2017/FF/NP/AT

Direction et Services Administratifs
13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com